SNSPP-PATS-FO

Syndicat National des Sapeurs Pompiers Professionnels
et des PATS des SDIS de France - Force Ouvrière

«Quand je revendique, c'est pour construire»

ref : COM/LR/CB/16-027

web

Communiqué

le 28/06/2016

Commission Administrative Paritaire des officiers de Sapeurs-Pompiers Professionnels

CNFPT – Paris

Mardi 28 juin 2016

Monsieur le Président, Monsieur le Directeur,

Mesdames, Messieurs,

Les sapeurs-pompiers sont les acteurs majeurs et indispensables des missions de sécurité civile en France. Leurs actions lors des attentats, des inondations de ce printemps ou de l'Euro de football sont reconnues de tous. Dans la circulaire du 26 mai 2015 relative aux orientations en matière de sécurité civile, Monsieur le Ministre de l'Intérieur rappelle qu'il faut « préserver et valoriser les acteurs de la politique publique de sécurité civile ». Et pourtant, comprenez notre étonnement, voire notre agacement, lorsque nous constatons la baisse des budgets des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS).
Pour certains conseils départementaux, les sapeurs-pompiers deviennent la variable d'ajustement de leur budget.

Mesdames et messieurs les élus, cessez de nous encenser lors des catastrophes, maintenez plutôt le niveau de réponse opérationnelle des SDIS en n'amputant pas les corps de sapeurs-pompiers, via de sombres et maladroites coupes budgétaires, qui conduisent parfois à des suppressions ou gels de postes ! Les événements liés au contexte national et international, mais aussi aux conséquences climatiques d'un réchauffement annoncé, montrent, comme au Canada, en Belgique, en Allemagne ou dans nos régions, que nous ne sommes à l'abri de rien, des feux de forêts d'ampleur aux inondations ou tempêtes et autres calamités. Conservons un niveau de réponse adapté en tout point de notre territoire, en attribuant aux SDIS les moyens humains et matériels, pour un maintien de la qualité du service public et de son maillage territorial.

Toujours en matière financière, plusieurs SDIS, dont nous connaissons le droit à la libre administration, facturent des interventions qu'ils jugent hors du cadre de nos missions. Face à de telles dérives, impactant notamment les plus démunis ou les plus vulnérables de nos concitoyens, nous sollicitons de la part de la direction générale de la sécurité civile et de gestion des crises (DGSC-GC) une circulaire précisant le contour des missions relevant de la gratuité des secours et celles pouvant être facturées : Cela appelle une vraie clarification, la conférence nationale des services d'incendie et de secours (CNSIS), comme à l'accoutumée, absente du débat à notre grand regret, n'ayant pas rempli son rôle : « Si les secours ont un coût, la vie n'a pas de prix ».

Les sapeurs-pompiers sont le dernier rempart face aux demandes de secours d'urgence liées aux aléas de la détresse sociale, la facturation abattrait cet édifice, basé sur l'égalité d'accès aux secours pour tous les citoyens.

Lors de la précédente CAP, nous avons évoqué les recours liés à l'attribution des postes en fonction des résultats des élections. Notre organisation a saisi plusieurs administrations de la fonction publique et de la sécurité civile : DGAFP, DGCL, DGSC GC … Aujourd'hui, nous attendons toujours les réponses à nos demandes. Nous ne pouvons supporter les interprétations à géométrie variables des textes qui engendrent des recours qui mettent à mal nos instances et par conséquent les carrières de nos collègues.

Monsieur le président, avant les élections de 2018, nous vous demandons de saisir les administrations compétentes, afin de clarifier les positions et éviter les recours et litiges.

En février dernier, nous avons abordé la fusion de collectivités territoriales ou d'établissements publics tels les SDIS. Des textes sont en cours d'élaboration, aussi nous sollicitons la DGSC-GC afin de nous associer à cette réflexion. Nous réaffirmons notre rôle d'organisation syndicale représentative, véritable relais des territoires et nous veillerons au respect des volets opérationnels, sociaux et humains de tels rapprochements.

Au cours de notre entretien le 24 mai dernier, Monsieur le Ministre de l'intérieur nous a annoncé la création de la commission d'évaluation de la réforme de la filière. Nous manifestons notre désir d'y participer activement, car nous sommes conscients que tous les directeurs de SDIS appliquent les textes de façon hétérogène, entravant ainsi l'équité entre les agents.

Lors du même entretien, Monsieur le Ministre a entendu notre demande de représentativité des personnels administratifs et techniques (PATS) au sein des conseils d'administration des SDIS… A quelle échéance souhaitez-vous donner suite à cette requête ?

A propos des emplois supérieurs de direction (ESD), nous avons activement participé aux groupes de travail, montrant là encore nos forces de proposition et de négociation, dans le cadre du dialogue social et d'un partenariat constructif.

Depuis le début, nous réclamons une meilleure prise en compte du déroulement de carrières et des grilles indiciaires associées. Au nom de la situation financière contrainte, il nous est opposé une quasi fin de non recevoir. Or, nous voyons publier les textes relatifs aux ingénieurs territoriaux et aux commissaires généraux de la police nationale… qui ne semblent pas souffrir des mêmes contraintes budgétaires.

Nous attendons la version finale des textes, que nous étudierons avec attention, mais nous sollicitons également le calendrier de travail. Quant aux questions posées sur les pensions et retraites, où en est la caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) ? Nous réitérons nos craintes quant aux possibilités de maintien de la catégorie active et d'intégration de la prime de feu dans le calcul des droits à pension.

Notre organisation syndicale représentative a toute sa place dans ce dossier très attendu sur l'encadrement.

Sur la réforme des parcours professionnels carrière rémunération (PPCR), là aussi nous exprimons nos inquiétudes, tant sur les pertes de revenus, que sur l'allongement des carrières des sapeurs-pompiers. Les structures pyramidales des SDIS seront bouleversées et cela conduira inéluctablement à une nouvelle filière, que nous appelons de nos vœux.

Mettons-nous immédiatement au travail, indépendamment de la commission d'évaluation de la réforme de la filière.

Dans le secours d'urgence aux personnes (SUAP), nous réclamons encore et toujours d'être associés au comité national de suivi et d'évaluation, aux côtés des autres acteurs du secteur. Notre implication est réelle dans le SUAP, nous jouons un rôle majeur dans le parcours de soin et de santé de nos citoyens, notamment via le service de santé et de secours médical (SSSM) dont les infirmiers (ISP) demeurent un pilier.

Des plateformes communes regroupant les services et numéros d'appels d'urgence sont opérationnelles ou en cours d'études. Quelles conclusions tirez-vous des diverses expériences vécues sur le territoire ? Quant à l'intégration des PATS comme opérateurs des CTA – CODIS, quel calendrier de sortie des textes proposez vous ?

Notre école nationale supérieure des officiers (ENSOSP) nous inquiète de manière récurrente. Sa direction est vacante, des questions se posent quant à sa gouvernance. De plus, nous revendiquons une place aux organisations syndicales représentatives in situ, via des permanences, mais également par une implication dans la formation des officiers au titre du dialogue social.

Depuis des années, nous réclamons que les membres élus de la CAP, non tirés au sort, puissent participer aux sous-jurys ou groupes d'évaluation des concours et examens : or, devant ce refus réitéré, nous n'admettons pas que des retraités prennent notre place de représentants des personnels ou des cadres de la profession, comme lors du dernier jury de lieutenant de 2ème classe.

Vous le savez, notre organisation est moteur en matière de santé et de qualité de vie en service (SQVS). A ce sujet, nous tenons à saluer la mémoire du Colonel Yvon TREPOS, de l'inspection générale de la sécurité civile, qui très tôt dans ses commandements a été un précurseur de la démarche SQVS. Lors de toutes nos sessions, nous exigeons une véritable démarche SQVS dans nos établissements publics pour redonner un sens humain, pour le bien vivre ensemble. Malgré nos démarches, quelques situations locales méritent toujours l'attention de notre direction générale, voire une intervention.

Revenons au fonctionnement de cette instance, nous regrettons toujours l'envoi non fonctionnel du lien internet par la DGSC-GC, nous réclamons la publication soit via « info SDIS » avec des codes particuliers, soit via la plateforme ministérielle « envol ».

En février 2016, nous réclamions la prise en charge des frais liés à notre venue la veille à Paris pour préparer cette réunion, où nous siégeons en tant qu'élus représentant les officiers de toute la France. Nous sommes toujours dans l'attente de réponses concrètes à nos requêtes. Aussi, nous réclamons instamment, l'application des articles 25 et 26 du règlement intérieur de la CAP, qui prévoient les déplacements et remboursements.

Pour conclure, nous remercions les personnels de la DGSC-GC et du CNFPT qui ont préparé cette commission, toujours dans des délais courts. Vos personnels, malgré les contraintes techniques et les difficultés liées aux disparités des SDIS méritent des félicitations.

Merci de votre attention.

Proposer- négocier-contracter

www.snspp-pats-fo.fr
contact@snspp-pats-fo.fr
www.facebook.com/snspp.pats.fo
www.twitter.com/SNSPP_PATS

SNSPP-PATS-FO
05.57.15.24.18
20 avenue du Général De Gaulle
33120 Arcachon